



LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE KIM MÉTHOT NOMMÉE MAIRESSE SUPPLÉANTE

Saint-Basile-le-Grand, le 14 mars 2024 – En vertu de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal est tenu de nommer un maire suppléant ou une mairesse suppléante, pour la période qu'il détermine, afin d'exercer les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou qu'il est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

Ainsi, lors de la séance ordinaire du 11 mars dernier, madame Kim Méthot, conseillère municipale du district 4, a été nommée afin d'assumer les fonctions de mairesse suppléante pour la période du 12 mars au 2 juillet 2024 inclusivement. Il a également été résolu qu'elle soit autorisée à signer tout document ou effet bancaire lorsque requis.

Rappelons que Mme Méthot est responsable des dossiers relatifs au développement durable et aux finances. Elle est également membre de divers comités consultatifs municipaux, dont le comité de développement culturel, le comité de développement durable et le comité des finances.

Pour en savoir plus sur les membres du conseil municipal, consultez le villesblg.ca/conseil.

- 30 -

Source : Kristelle Villeneuve-Beauchamp, agente de communication et nouveaux médias
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8116 | k.villeneuve@villesblg.ca

Demandes médias

Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca